

# BELGIAN HISTORIC VEHICLE ASSOCIATION ASBL

## DEMANDE D'ADHÉSION THE CLASSIC CAR INSURANCE® & THE CLASSIC ASSISTANCE®

**Formulaire à renvoyer dûment complété et signé à l'attention de Marsh par courrier ou par e-mail :**

- Siège Bruxelles: Avenue Herrmann-Debroux 2, 1160 Bruxelles – ☎ 02/674.96.69 – @ behva.bxl@marsh.com
- Siège Liège: Blue Point Liège, Bld Emile de Laveleye 191, 4020 Liège – ☎ 04/340.18.45 – @ behva.lgg@marsh.com
- Siège Antwerpen: Uitbreidingstraat 72, 2600 Antwerpen – ☎ 03/286.63.58 – @ behva.ant@marsh.com
- Siège Roeselare: Regus Roeselare West Wing Park, Kwadestraat 149/bus 0.1, 8800 Roeselare – ☎ 051/26.84.85 – @ behva.roe@marsh.com
- Siège Gent: NETWORKS GENT Building TWO, Raymonde de Larocheaan 13, 9051 Sint-Denijs-Westrem – ☎ 09/298.08.38 – @behva.gent@marsh.com

**Votre n° de membre BEHVA :** \_\_\_\_\_

**Formulaire pour:**  Nouveau contrat  Changement de véhicule dans le contrat CT : \_\_\_\_\_

### CANDIDAT ASSURÉ (EN MAJUSCULES SVP)

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom : ..... Prénom : .....

(Nom de jeune fille s'il s'agit d'une femme mariée)

Adresse : ..... n° : ..... boîte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

GSM : ..... Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date permis de conduire : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Profession (nature de vos activités) : .....

### DONNÉES DU VÉHICULE À ASSURER (EN MAJUSCULES SVP)

Type (voiture, camionnette, ...): ..... Marque et Modèle: .....

Plaque n° : ..... Châssis n° : .....

Date première mise en circulation : ..... M.M.A. (véhicule >3,5 tonne) : .....

Stationnement habituel (de 22h. à 7h.) : .....

Possédez-vous une remorque tractée par ce véhicule (MMA >750 kg)?  Oui  Non

*Si oui :* Marque : ..... Dimensions (L/I) : ..... Poids : ..... Plaque : .....

#### Uniquement pour les véhicules de 15 à 24 ans :

- Puissance en Kw : .....

- Degré bonus/malus : ..... (Joindre une attestation de sinistralité)

**⚠ Date d'échéance : 1<sup>er</sup> mars - Primes forfaitaires et indivisibles (sauf pour véhicules de 15 à 24 ans)**

### GARANTIES SOUHAITÉES

- |  |   |         |               |
|--|---|---------|---------------|
| ▪ Responsabilité Civile (AXA Belgium FSMA 0039) + Assistance (ATV FSMA 1015) <sup>1</sup>  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Protection Juridique (ARAG FSMA 0445)  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Protection des occupants (AIG Europe FSMA 0976)  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Omnium complète (Hiscox Belgian branch FSMA 490964) (après expertise) <sup>2</sup> :   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| <input type="checkbox"/> Max. 2.000 km/an <input type="checkbox"/> Max. 5.000 km/an <input type="checkbox"/> Max. 10.000 km/an   |   |         |               |
| ▪ Omnium partielle (Hiscox FSMA 490964) (après expertise) <sup>2</sup>   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Incendie/Vol du véhicule au repos (Hiscox FSMA 490964) (après expertise) <sup>2</sup>  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Extension Assistance Europe (ATV FSMA 1015):   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| <input type="checkbox"/> Avec véhicule de remplacement <input type="checkbox"/> Sans véhicule de remplacement                    |   | Prime : | €.....        |
| ▪ Extension Travel Insurance (famille) (ATV FSMA 1015)   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| ▪ Extension RC rallye de régularité à l'étranger (AXA Belgium FSMA 0039)   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Prime : | €.....        |
| Nombre de participations par an: <input type="checkbox"/> Max. 3 <input type="checkbox"/> Max. 5 <input type="checkbox"/> Max. 7 |   |         |               |
| <b>TOTAL :</b>   |   |         | <b>€.....</b> |

<sup>1</sup> Prime RC + Assistance à pd 01/11 = 30€ / à pd 01/01 = 15€ (Assistance non prévue pour cyclomoteurs et tracteurs agricoles)

<sup>2</sup> < 50.000€ : Télé-estimation omnium (demande en ligne via le site BEHVA où vous pouvez recevoir une confirmation de votre propre évaluation basée sur un certain nombre de critères et de photos) – Connectez-vous sur le site <https://www.behva.be/fr/assurances/tele-estimation-omnium>

> 50.000€ : Rapport d'expertise

**MODALITES DE PAIEMENT :**

Dès réception de la demande d'adhésion et sous réserve d'acceptation, une demande de paiement vous sera envoyée ainsi qu'une attestation d'assurance.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales, les documents d'information IPID ainsi que les conditions reprises ci-dessous (Informations importantes).

Je marque accord pour que tout courrier relatif à ma police d'assurance me soit envoyé à l'adresse e-mail susmentionnée  Oui  Non

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Signature pour accord : \_\_\_\_\_

**Date de prise d'effet souhaitée :** \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

**INFORMATIONS IMPORTANTES**

Le candidat assuré confirme qu'il :

- est propriétaire ou utilisateur d'un véhicule à usage quotidien (joindre copie du certificat d'immatriculation et d'assurance ou de l'attestation de l'employeur s'il s'agit d'un véhicule de société);
- donne, par la présente, mandat à la SA Marsh pour adhérer, en son nom, à la police d'assurance « automobile » de l'asbl BEHVA pour le risque susmentionné;
- accepte que l'assureur reçoive le droit d'annuler chaque contrat individuel conformément aux Conditions Générales souscrites par de l'asbl BEHVA;
- a pris connaissance des documents d'information IPID relatifs aux garanties souhaitées ainsi que des Conditions Générales souscrites par l'asbl BEHVA, dont une copie est disponible sur le site internet de la BEHVA, [www.behva.be](http://www.behva.be), rubrique "assurances";
- déclare utiliser son véhicule selon les dispositions légales en vigueur.  
Sont exclus :
  - l'usage commercial ou professionnel,
  - les déplacements domicile-travail ou domicile- école,
  - les transports rémunérés et transports gratuits assimilés à des transports rémunérés de personnes,
  - l'usage comme machine ou outil ainsi que pour des missions d'intervention.
- déclare sur l'honneur n'avoir subi aucune déchéance du permis de conduire au cours des 2 dernières années suite à :
  - ivresse ou
  - fraude à l'assuranceet n'avoir aucune particularité physique ou maladie affectant sa capacité à conduire;
- accepte que la compagnie se réserve le droit d'exercer un recours dans les cas prévus par les Conditions Minimales des contrats d'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Les présentes déclarations servant de base au contrat d'assurance, le candidat adhère les certifie sincères et exactes. La police d'assurance ne prendra effet qu'à partir de la notification par la SA Marsh de l'acceptation du risque à couvrir par les assureurs concernés pour les garanties RC, omnium complète ou casco partiel, protection des occupants, assistance et protection juridique.

La présente demande d'adhésion n'engage ni les assureurs ni le candidat adhérent à conclure le contrat d'assurance. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la demande d'adhésion, la compagnie n'a pas notifié au candidat adhérent, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit d'un refus d'assurer, elle s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. La signature de la présente demande d'adhésion ne fait pas courir la couverture.

**UTILISATION DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES**

Pour fournir nos services en tant qu'intermédiaire en assurance et consultant en risque, nous (Marsh sa) recueillons et utilisons certaines de vos données personnelles en qualité de responsable des traitements, comme votre nom et vos coordonnées. Ces données personnelles peuvent aussi inclure des catégories spéciales de données personnelles (par ex. concernant votre santé). Les finalités pour lesquelles nous utilisons vos données personnelles comprennent l'établissement de la relation avec le client, l'intermédiation de votre couverture d'assurance, la gestion de votre (vos) police(s) d'assurance, y compris la collecte des primes et le traitement de vos sinistres et la prévention des délits.

Les fondements juridiques sur lesquels nous nous appuyons pour traiter des données personnelles dépendent de nos activités de traitement spécifiques : l'exécution d'un contrat, la conformité à une obligation légale, un intérêt public important, un intérêt légitime, le consentement, et la constatation, la défense ou la poursuite d'une demande en justice (dans chaque cas, tel que défini dans notre Politique vie privée). Vous avez le droit d'accéder, de modifier et de demander l'effacement de vos données personnelles, ainsi que d'autres droits repris dans notre Politique vie privée.

Nous pouvons transmettre vos données personnelles à des tiers, tels que des assureurs, des réassureurs, des experts en sinistres, des sous-traitants, des sociétés appartenant au groupe Marsh & McLennan Companies, et à certains organismes régulateurs qui pourraient avoir besoin de vos données personnelles aux finalités décrites dans notre Politique vie privée. Un aperçu plus détaillé des finalités, des fondements juridiques et des tiers avec lesquels nous partageons des données personnelles peut être trouvé ici.

Selon les circonstances, l'utilisation de données personnelles décrite dans cette Politique peut impliquer une transmission de données en dehors de la Belgique et de l'Espace Économique Européen, mais cela sera effectué en mettant en place des mesures de sécurité appropriées.

Utilisation des données personnelles à laquelle vous devez consentir : Dans certaines circonstances, nous pouvons être amenés à collecter et à utiliser des catégories spéciales de données personnelles (par ex., des informations médicales). Le cas échéant, votre consentement pour ce traitement de vos données nous est nécessaire afin de pouvoir vous fournir nos services. Vous pouvez retirer votre accord à tout moment, mais nous pourrions alors être dans l'incapacité de continuer à vous fournir nos services ou à traiter votre requête ou votre demande d'indemnisation, et votre couverture d'assurance pourrait prendre fin.

Lorsque vous nous fournissez des données personnelles qui concernent une personne autre que vous-même, vous vous engagez à l'informer de notre utilisation de ses données personnelles. En outre, vous vous engagez à obtenir son consentement quant à notre utilisation de toute catégorie spéciale de ses données personnelles, comme ses informations médicales. Vous acceptez que notre prestation de services à votre égard s'effectue à condition que vous fournissiez ces déclarations et obteniez ces consentements. Tout tiers dont les données personnelles sont utilisées peut retirer son consentement à tout moment. Cependant, dans cette éventualité, nous ne serions peut-être plus en mesure de continuer à offrir des services à ce tiers ou à vous-même, à traiter ses requêtes ou demandes d'indemnisation, ou la couverture d'assurance concernée pourrait prendre fin.

Pour obtenir plus de détails quant à la manière dont nous traitons vos informations et sur la façon dont vous pouvez exercer vos droits en ce qui concerne ces informations, veuillez consulter notre Politique vie privée. Vous pouvez également demander un exemplaire de la Politique vie privée de Marsh en envoyant un e-mail à [privacy.belgium@marsh.com](mailto:privacy.belgium@marsh.com) ou en écrivant à Marsh sa, Délégué à la Protection des Données, Le représentant local, Avenue Herrmann-Debroux 2, 1160 Bruxelles.

**DROIT APPLICABLE**

Le droit belge est applicable au contrat.

**VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE**

Votre intermédiaire est un spécialiste qui peut vous aider. Son rôle est de vous informer à propos de votre contrat et des prestations qui en découlent et d'effectuer pour vous toutes les démarches vis-à-vis des compagnies d'assurance. Il intervient également à vos côtés si un problème devait surgir entre vous et un assureur.

Si vous estimez ne pas avoir obtenu de cette façon la solution adéquate, vous pouvez vous adresser au Service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (fax: 02 547 59 75 – e-mail: [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)). Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention d'un juge.